

**CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR
DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS**

TAXE D'APPRENTISSAGE

SOLDE DE 2024



**Soutenez la formation
des artistes de demain**

Faites le choix du Conservatoire de Paris

93%
d'insertion
professionnelle

1244
étudiant-es

400
professeur-es

12
cycles d'études
supérieures

83
établissements
partenaires dans
le monde

Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris est le premier établissement public français de transmission des arts musicaux et chorégraphiques. On y dispense en outre un enseignement de haut niveau dans les disciplines théoriques (musicologie, choréologie) et techniques (métiers du son et de l'image) qui s'y rattachent.

Fort d'une tradition d'excellence, le Conservatoire participe à l'épanouissement des plus grandes personnalités artistiques et s'inscrit dans son temps à travers une politique ambitieuse de création, de recherche et d'ouverture aux publics. Le CNSMDP est en effet l'établissement de formation artistique le plus important en effectifs comme en insertion professionnelle : il forme la grande majorité des artistes, enseignant-es et directeur-rices de conservatoires en France, et sur l'ensemble des métiers de la musique, de la danse et du son.

Grâce à votre solde, vous soutenez la formation des artistes de demain

À cet effet, **le solde de la taxe d'apprentissage constitue une ressource fondamentale** pour notre établissement. Il permet la concrétisation de nombreux projets pédagogiques et le développement de programmes de formation et de recherche exigeants.

Le solde de la taxe d'apprentissage (soit 0,09 % de la masse salariale 2023) est le seul impôt obligatoire que vous pouvez librement choisir de verser en totalité à notre établissement.

Comment verser au Conservatoire de Paris

1. Déclaration et paiement à l'Urssaf

Effectuez votre déclaration et le paiement du solde sur la DSN d'avril 2024.

2. Sur la plateforme SOLTéA, désignez le CNSMDP bénéficiaire avant le 4 octobre 2024

Les soldes collectés sont centralisés à la Caisse des Dépôts qui se charge de reverser les fonds aux établissements désignés via la plateforme SOLTéA.

RDV sur SOLTéA
avant le 04/10/2024 :

- Notre nom : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)
- Notre N° UAI : 07534955
- Ou notre N° Siret : 197 534 951 00037

www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/

SOUTENEZ LE CONSERVATOIRE DE PARIS & CONTRIBUEZ DIRECTEMENT À :

- > Préparer les jeunes artistes aux évolutions des métiers en développant des outils innovants et des ressources numériques au service de la modernisation de l'enseignement musical (Conservatoire augmenté) et en multipliant les partenariats et la recherche.
- > Accompagner les étudiantes et les étudiants dans un monde en mutation par l'évolution des programmes pédagogiques plus attentifs aux enjeux sociétaux et environnementaux.
- > Garantir le niveau d'exigence d'une formation complète et des conditions indispensables d'une insertion professionnelle réussie.



« L'exigence liée à l'enseignement d'excellence du Conservatoire doit s'incarner dans le développement et l'adoption de pratiques novatrices comme dans l'intégration des apports de la recherche les plus récents et la prise en compte des évolutions professionnelles des secteurs musicaux et chorégraphiques. Merci à tous nos partenaires d'y contribuer. »

Émilie Delorme, Directrice du Conservatoire de Paris



Pour toute information :

Anne Leclercq

aleclercq@cnsmdp.fr

01 40 40 47 86

conservatoiredeparis.fr/fr/soutenir-le-conservatoire